AVERTISSEMENTS AGRICOLES LP-2-3-73234953

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

Cité Administrative – 67-084 - STRASBOURG CEDEX
Tél. 34-14-63 - Poste 93

ABONNEMENT ANNUEL ~~25 F~~ 30 F.

C. C. P. STRASBOURG 55-08-00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67-070 - STRASBOURG -CEDEX

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Supplément n° 1 au Bulletin n° 149 du mois de Février 1973 28 Février 1973

ARBRES FRUITIERS

TRAITEMENT DE PRE-DEBOURREMENT DES ARBRES FRUITIERS

Les conseils donnés dans notre Bulletin n° 149 du mois de Février visaient essentiellement la remise en état des vergers négligés, tout en insistant sur les Cochenilles, parasites souvent mal connus des arboriculteurs. Par contre, dans les vergers de type industriel où les traitements en cours de végétation sont exécutés normalement, les traitements d'hiver ne doivent pas être systématiques. Ils ne seront effectués que si les populations des formes hivernantes (oeufs, jeunes chenilles, etc...) dépassent un seuil jugé comme dangereux au départ de la végétation.

Dans ce cas, il est conseillé d'intervenir le plus près possible du débourrement des arbres, car plus le débourrement est proche, plus les formes hivernantes des parasites à combattre sont sensibles à l'action des produits. Ce sont les traitements de pré-débourrement.

Cet hiver, les formes hivernantes les plus nombreuses sont, incontestablement, les pontes d'Araignées rouges sur pommiers et pruniers (suite à la très forte attaque de ces acariens en été 1972). Il serait donc utile de prévoir un traitement de pré-débourrement, surtout dans les vergers où les traitements acaricides d'été ont été négligés l'an dernier. Ceux-ci présentent, dans la majorité des cas, un nombre d'oeufs d'hiver bien supérieur au seuil de tolérance.

On pourra utiliser les huiles blanches, les colorants nitrés, les huiles jaunes, les oléo-parathions ou les oléo-malathions, aux doses préconisées par les fabricants.

ARBRES FRUITIERS A NOYAU

CLOQUE DU PECHER

La période de sensibilité maximum du pêcher à cette maladie est de courte durée, Elle débute au moment de l'ouverture des bourgeons à bois et se termine lors de l'étalement des premières feuilles. Les infections pouvant se produire par la suite, sont généralement sans gravité.

Un traitement deviendra nécessaire dès le stade B; c'est-à-dire dès que les bourgeons à bois les plus avancés s'allongent, s'entrouvrent, laissant apparaître la pointe verte ou rougeâtre de la première feuille.

Intervenir séparément sur chaque variété, au fur et à mesure qu'elles atteignent le stade réceptif (stade B). Utiliser l'une des matière actives suivantes :

- Bouillies bordelaise et bourguignonne (500 g de cuivre métal/hl), oxychlorure de cuivre (500 g de cuivre métal/hl), oxyde cuivreux (500 g de cuivre métal/hl), sulfate basique de cuivre (500 g de cuivre métal/hl), captane (250 g de matière active/hl, ferbame (175 g de matière active/hl), thirame - T.M.T.D. (175 g de matière active/hl), zirame (175 g de matière active/hl), association de zirame + cuivre à la dose homologuée pour chaque spécialité commerciale.

226

.../...

CORYNEUM - GNOMONIA - MONILIA

Contre ces maladies des arbres fruitiers à noyau, effectuer un traitement cuprique dès le début du débourrement. Utiliser 500 g de cuivre à l'hectolitre.

/ GRANDES CULTURES /

DESTRUCTION DES GRAMINEES ADVENTICES DANS LES CEREALES D'AUTOMNE

TRAITEMENTS DE POST-LEVEE

BLES D'HIVER

Dans de nombreuses situations, les parcelles de céréales n'ayant pas fait l'objet d'un traitement herbicide anti-graminées de pré-levée au moment du semis, sont envahies par le Vulpin, le Pâturin, le Ray-grass...

Le Vulpin exerce une concurrence particulièrement importante dès la reprise de la végétation. Des études réalisées à ce jour, il résulte que pour une population de 20 plantes au m2, une perte de récolte de 6 % peut être déjà enregistrée. Pour 80 pieds/m2, le rendement sera plus sérieusement diminué (4 à 6 q/ha en moins). Les traitements précoces permettront de rentabiliser au maximum l'action herbicide des produits utilisés.

Plusieurs désherbants sont actuellement homologués ou en autorisation provisoire de vente.

Compte tenu des conditions régionales et dans le cas fréquent de la présence en association de Vulpin et de Gaillet, les produits suivants sont plus particulièrement recommandés :

Le métoxuron (Dosanex) s'emploie à 4 kg de matière active à l'ha. Très bon anti-Vulpin, il peut s'utiliser pendant le tallage de la céréale. Le stade de développement du Vulpin n'est généralement pas à prendre en considération au moment du traitement. Son action sur dicotylédones, y compris le Gaillet-gratteron, est bonne, sauf sur Véroniques.

L'association de chlortoluron et de mécoprop (Printan 22 L) peut s'appliquer dès le début du tallage. Le produit commercial est conseillé à 6 kg/ha.

Il est également possible d'effectuer à la ferme, un mélange de chlortoluron (Dicuran S) et d'une hormone à base de mécoprop.

Ces herbicides sont déconseillés sur diverses variétés, notamment : Rémois, Heima, Floress, Elysée... Lire attentivement les instructions du fabricant.

Lorsqu'il n'y a pas à la fois de Vulpin et de Gaillet, il est possible de recourir aux autres anti-graminées, notamment au méthabenzthiazuron (Tribunil) et à la métoprotryne (Gesaran 25) qui ont un spectre d'efficacité assez large vis-à-vis des dicotylédones.

Les autres produits homologués ou en autorisation provisoire de vente, sont : l'association dichlobénil + monolinuron (Cyclanit), le lénacile (Venzar), l'association métoprotryne + simazine (Gesaran 2079).

Le choix dépendra du stade du Vulpin et de celui du blé au moment où l'application pourra avoir lieu (voir tableau).

Tous ces herbicides sont également valables contre l'Agrostide "Jouet du vent". Le Pâturin annuel peut être détruit par le dichlobénil + monolinuron, le lénacile, le méthabenzthiazuron. Quant au Ray-grass, il peut être éliminé avant tallage par le dichlobénil + monolinuron et, à un stade plus avancé, par le métoxuron (début à plein tallage du Ray-grass.

Contre la Folle avoine, le chlortoluron et le métoxuron peuvent s'employer, mais au plus tard, avant la fin du tallage. Dans ce cas, la dose de métoxuron sera de 4,800 kg de matière active à l'hectare.

.../...

Le mélange chlortoluron + mécoprop est également conseillé pour détruire cette graminée adventice.

Un nouvel herbicide, le benzoïl prop éthyl (Suffix 20), très sélectif à l'égard des blés, peut être utilisé plus tardivement contre la Folle avoine. Des précisions seront fournies ultérieurement sur les conditions d'utilisation de ce nouveau composé, lorsque l'époque propice à son emploi sera arrivée.

ORGES D'HIVER ET ESCOURGEONS D'HIVER

Les possibilités de destruction des graminées dans les orges et escourgeons d'hiver sont plus limitées du fait de leur sensibilité plus marquée aux herbicides.

Deux produits sont actuellement autorisés pour lutter contre le Vulpin, l'Agrostide "Jouet du vent", le Pâturin annuel et le Ray-grass dans ces cultures :

Le métoxuron et le chlortoluron s'emploient à partir du début du tallage de la céréale, dans les mêmes conditions que pour le blé d'hiver. Certaines variétés sont sensibles à ces composés. Les variétés Nymphe, Ager, Noëlle, France Déa peuvent être traitées avec ces produits après reprise de la végétation et quand elles sont dans un bon état végétatif.

Le barbane présente une certaine efficacité vis-à-vis de la Folle avoine, mais il est indispensable de l'appliquer lorsque cette adventice atteint le stade 1 feuille à 2 feuilles et demi. C'est le seul stade végétatif sensible de cette indésirable. Il faut apporter 0,500 kg de matière active à l'ha. Uniquement graminicide, le barbane n'a aucune action sur les dicotylédones. Il s'utilise de la même façon dans les orges de printemps.

NOTA

Nous rappelons que le triallate est efficace pour détruire la Folle avoine dans les orges de printemps en traitement de pré-levée.

Les Ingénieurs chargés des
Avertissements Agricoles :
C. GACHON et Ch. JANUS.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la
Circonscription Phytosanitaire
"ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER.

Dernière Note parue : Bulletin n° 149 du mois de Février 1973 publié le 22 Février 1973.

PRODUITS POUR LA DESTRUCTION DU VULPIN DANS LES BLES D'HIVER (Traitement de post-levée)

Matière active	Stades du blé						
	3 feuilles	1 talle	2 talles	Fin tallage	Redressement	Montaison 1 noeud	2 noeuds
Dichlobénil + Monolinuron (A - P)	+++ (5 feuilles			Stade maximum du Vulpin : 4 talles			
Métoprotryne (A - P)					rattrapage		
Métoprotryne + Simazine (A - P)							
Méthabenzthiazuron (A - P)				Stade maximum du Vulpin : 2 talles			
Métoxuron (A - P)				rattrapage			
Chlortoluron (A - F - P - R)							
Chlortoluron + Mécoprop							

________ Blé d'hiver
\+ + + + + + + + Blé de printemps

Efficace aussi sur : A = Agrostide "Jouet du vent"
F = Folle avoine
P = Pâturin annuel
R = Ray-grass

Annexe au Supplément n° 1 du Bulletin n° 149 du mois de Février.